

9 Communes namuroises signent la « Convention des Maires » et s'engagent en faveur du climat et de l'énergie



Communiqué de presse
le 13 novembre 2016

9 Communes namuroises s'engagent activement en faveur du climat et de l'énergie. Elles signent ce mardi 13 décembre la "Convention des maires" et s'engagent ainsi à réduire leur consommation de CO² de 40 % pour 2030 et à adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Pour se faire, elles doivent élaborer un plan d'actions concret et se fixer des objectifs précis à respecter.

La Convention des Maires, une démarche « bottom-up » en faveur du climat et de l'énergie

En 2008, après l'adoption du Paquet Energie-Climat de l'UE à l'horizon 2020, la Commission européenne a lancé la Convention des Maires afin **d'encourager les Communes d'Europe (et leurs citoyens) à s'engager, sur base volontaire, dans les objectifs fixés par le « Paquet Européen »**. La Convention des Maires est l'unique mouvement « bottom-up » qui reconnaît l'importance du rôle joué par les collectivités territoriales pour relever les défis énergétiques et climatiques. Chaque commune (et chaque citoyen) est acteur du changement, est moteur de la réalisation des décisions prises au niveau européen. La Convention des Maires est parvenue à mobiliser un grand nombre d'autorités locales et régionales dans le but de mettre en place des plans d'actions et d'investir en faveur du changement climatique. La Convention des Maire compte aujourd'hui plus de 7000 autorités locales ou régionales signataires. Le BEP est devenu **Coordinateur territorial de la Convention des Maires**, en tant que structure supra-locale.

L'adhésion à la Convention des maires conditionnera très certainement demain l'accès à **certains subsides wallons ou européens** (comme les subsides régionaux UREBA pour la rénovation de bâtiments ou européens liés au FEDER Energie).

Un soutien financier dans le cadre de POLLEC 2

Depuis 2012, le programme POLLEC (POLitique Locale Energie Climat) lancé par la Wallonie permet aux Communes de **bénéficier d'un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la concrétisation de plans d'actions** en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) dans le cadre de leur adhésion à la Convention des Maires.

Le BEP, initiateur d'une dynamique unique à l'échelle pluri-communale

Suite au lancement de la campagne POLLEC 2, le BEP a pris l'initiative d'inviter 9 Communes namuroises à se regrouper pour parvenir à un plan d'actions commun, à l'échelle d'un territoire plus vaste. Avec l'expérience de Namur et Gembloux, déjà signataires de la Convention des Maires, le BEP a rencontré l'adhésion de Andenne, Assesse, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Gesves, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, et Profondeville.

Dans ce cadre, le BEP a bénéficié du **subside POLLEC 2, d'un montant de 27.000 €** pour assurer le rôle d'ensemblier, proposant une assistante technique et stratégique aux 9 Communes pour :

- rassembler les acteurs communaux du secteur ;
- collecter les données pertinentes en matière de consommation énergétique, de mobilité, ... ;
- mandater un sous-traitant pour élaborer le bilan patrimonial et existant par rapport aux rejets de gaz à effets de serre ;
- dresser la carte d'identité du territoire namurois ;
- et, après la signature, travailler sur un programme d'actions commun au 9 Communes (+ Namur et Gembloux).

L'objectif est de mettre en œuvre 2 ou 3 actions pertinentes sur l'ensemble du territoire, sachant que chaque Commune peut, individuellement, mener des initiatives sur son propre territoire. Le BEP pourra là aussi intervenir, en accompagnant les Communes qui le souhaite, dans la mise en œuvre de certains projets via son service d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les engagements des signataires de la Convention des Maires

Les signataires de la Conventions des Maires s'engagent à :

1. Concevoir, sur base d'un inventaire de référence des émissions et d'une évaluation des risques, une **politique** en faveur de l'énergie durable et adaptée au changement climatique avec une planification des actions, une gestion continue et la coordination des ressources internes à l'administration ;
2. Etablir le **plan d'actions** dans les 2 ans de la signature de l'acte d'adhésion ;
3. Contrôler tous les 2 ans les résultats du plan d'actions et vérifier que les objectifs fixés ont été atteints.

En route vers POLLEC 3

La Wallonie a lancé fin novembre une nouvelle campagne, POLLEC 3. Fort de son expérience, le BEP a sollicité la participation des Communes des arrondissements de Dinant et Philippeville pour étendre et amplifier la démarche à l'ensemble du territoire de la Province de Namur. La candidature conjointe des Communes de ce territoire sera rentrée en février prochain. Elles bénéficieront du même accompagnement technique stratégique que les 9 Communes qui signent la Convention des Maires ce mardi. L'objectif est d'arriver à faire en sorte que l'ensemble du territoire développe un plan d'actions cohérent en faveur du climat et de l'énergie.



Contact presse

Ingrid BERTRAND | ibe@bep.be | 081 71 71 75 | 0495 32 72 14